
Rapport à monsieur le ministre de l'éducation
nationale, de la jeunesse et des sports

Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours « Devoirs faits »

Note d'étape

2020-118 - août 2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

**Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre
des réformes en cours
« Devoirs faits »**

Note d'étape

Août 2020

**Catherine BIAGGI
Hanifa CHERIFI
Dominique OBERT
Jean-François RAYNAL**

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Introduction	1
1. L'offre « devoirs faits » proposée par le Centre national d'enseignement à distance	1
1.1. Une offre gratuite fondée sur un agent conversationnel	1
1.2. Une aide pour « devoirs faits », encore incomplète et insuffisamment connue.....	1
2. L'intérêt des travaux de recherche autour du dispositif « devoirs faits »	2
2.1. Structure et fonctions du dispositif « devoirs faits »	2
2.2. Évaluation quantitative et qualitative du dispositif « devoirs faits » dans l'académie de Lille .	3
2.2.1. <i>Première phase : recherche des organisations efficientes</i>	3
2.2.2. <i>Deuxième et troisième phases : analyse quantitative et qualitative du dispositif « devoirs faits »</i>	4
3. Recommandations pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits »	4
3.1. La réactivation de « devoirs faits » dans le cadre de la rentrée scolaire 2020-2021.....	4
3.2. Autoévaluer le dispositif pour l'amélioration du service rendu.....	5
Annexes	9

Introduction

La mission intitulée « devoirs faits » est inscrite au programme de travail¹ de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) pour l'année scolaire 2019-2020. Elle y figure dans la rubrique « Collège » de la partie intitulée « Missions de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours ». La mission est constituée de quatre inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche : Catherine Biaggi, Hanifa Cherifi, Dominique Obert et Jean-François Raynal.

Une première note d'étape a été rédigée en février 2020 ; les conditions sanitaires n'ont pas permis de poursuivre la mission conformément au plan initialement prévu, néanmoins cette courte note complète la première sur les points suivants :

- l'offre « devoirs faits » proposée par le Centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- la présentation de travaux de recherche autour du dispositif « devoirs faits » ;
- la formulation de recommandations pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits ».

1. L'offre « devoirs faits » proposée par le Centre national d'enseignement à distance

Il s'agit là d'une demande du ministre formulée au Centre national d'enseignement à distance : apporter un appui à distance au dispositif « devoirs faits ».

1.1. Une offre gratuite fondée sur un agent conversationnel

Ce service est fondé sur un agent conversationnel ou avatar nommé « Jules » sans couplage possible synchrone avec un enseignant. « Jules » est en capacité de répondre à des questions, de rappeler un élément de cours, de proposer des prolongements, etc. L'offre initiale concerne le français et les mathématiques, elle s'est enrichie en histoire et géographie et une offre en sciences est en préparation.

Ce service est utilisé par 65 000 élèves et près de 10 000 enseignants, avec 37 000 nouveaux élèves inscrits en mars 2020. L'annexe 2 montre la répartition par niveau – avec une décroissance de la fréquentation de la sixième à la troisième déjà constatée par ailleurs par l'enquête Orchestra² – et l'étalement par tranches horaires des connexions. Sur ce dernier point, on relève 12 % de connexions sur le segment horaire 18 h-22 h ; ceci atteste probablement d'une utilisation par les familles de cette offre.

« Jules » est réputé apprendre au jour le jour, il apporte une réponse dans 86 % des cas et identifie les questions les plus fréquemment posées par les élèves. Le CNED estime, sur ce point, disposer d'une banque de données extrêmement riche³. Il a récemment été rajouté la possibilité, pour un élève, d'apprendre au travers d'une quête en répondant à des questions.

1.2. Une aide pour « devoirs faits », encore incomplète et insuffisamment connue

Toutefois l'offre du CNED ne permet pas un travail direct sur les devoirs d'un élève. En effet, il faudrait pour cela le couplage synchrone avec un professeur, ce qui n'est pas prévu pour des raisons budgétaires. Ainsi, si un élève éprouve des difficultés en matière de compréhension de la consigne, il sera difficile de lui apporter de l'aide car il ne saura pas aisément transcrire ses besoins au travers de questions écrites simples.

Cette offre gratuite du CNED apparaît bien comme un appui au dispositif « devoirs faits » qui permet à un enseignant, lors d'une séance, d'orienter un élève vers l'offre du CNED, par exemple dans le cadre de travaux de consolidation, d'approfondissement ou de développement de l'autonomie. Toutefois, elle présente davantage un potentiel pour l'aide, insuffisamment exploité et connu. Le taux de couverture est jugé trop faible par le CNED, la mission confirme en avoir très peu entendu parler lors de ses seize visites en établissement ; un développement fort est espéré à la rentrée scolaire 2020-2021.

¹ Le programme de travail est publié au bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 33 du 12 septembre 2019.

² Enquête effectuée par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

³ Le CNED finance une thèse autour de l'exploitation de ces données dans le cadre d'une collaboration avec le laboratoire Loria (<https://www.loria.fr/fr/>) ; l'objectif est « d'ajouter un peu d'intelligence artificielle ».

La mission considère qu'il convient d'intensifier l'information en direction des établissements, des enseignants et des familles concernant l'offre « devoirs faits » proposée par le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

2. L'intérêt des travaux de recherche autour du dispositif « devoirs faits »

La mission souhaite relater les premiers résultats liés à des travaux de recherche autour du dispositif « devoirs faits » conduits dans les académies d'Aix-Marseille et de Lille. Ceux-ci permettent à la fois de proposer un cadre opérationnel afin d'établir une typologie des séances « devoirs faits » et d'identifier des organisations qui semblent efficaces à l'aune de critères explicites.

2.1. Structure et fonctions du dispositif « devoirs faits »

Un article⁴ écrit dans le cadre d'un partenariat entre l'équipe ADEF (Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation) de l'Unité de Recherche 4 671 de l'Université d'Aix-Marseille et l'académie d'Aix-Marseille, présente des éléments originaux permettant de caractériser la structure et les fonctions du dispositif « devoirs faits ».

Concernant l'organisation de la structure des séances « devoirs faits », deux critères sont dégagés :

- le premier concerne le déroulement de la séance : l'organisation « linéaire » – scénario chronologiquement organisé en étapes bien identifiées – et l'organisation en « étoile » – les élèves travaillent individuellement ou en petits groupes sur différentes matières sans organisation *a priori* ;
- le second concerne sa préparation, trois niveaux sont dégagés : planifiée, partiellement planifiée et non planifiée.

Ceci permet de catégoriser les séances observées en six structures didactiques, la structure « étoile - non préparée » semble devoir être la plus couramment observée.

Concernant la finalité des devoirs, une typologie classique est proposée :

- devoirs de pratique (entraînement) qui semblent devoir être les plus couramment observés ;
- devoirs de préparation (anticipation des apprentissages à venir) ;
- devoirs de poursuite (transferts de connaissances) ;
- devoirs de réflexion.

Concernant les « objets » supports d'une séance « devoirs faits », trois catégories sont citées : les objets « sensibles » (ceux qui relèvent des programmes officiels), les objets « désensibilisés » (qui ne constituent plus un objectif de formation) et les objets « non sensibles » (qui ne figurent pas aux programmes officiels, par exemple ceux qui relèvent de la méthodologie).

Concernant les séances observées, trois fonctions sont identifiées : topo-génétique (position respective de l'élève et de l'encadrant), méso-génétique (construction d'un « milieu » de partage des connaissances) et chrono-génétique (lié à la temporalité des apprentissages).

Les trois premiers items identifiés ci-dessus permettent de structurer en autonomie une réflexion à l'échelle d'un établissement, par exemple en conseil pédagogique, autour de la nature des séances « devoirs faits » proposées aux élèves. Le quatrième item, plus abstrait, nécessite sans doute un regard extérieur, par exemple dans le cadre d'une collaboration avec des chercheurs.

⁴ Guille-Biel-Winder, C. Gobert, J. Millon-Faure, K. & Assude, T. (2019), *Le dispositif « devoirs faits » dans un collège REP+ : Structure et fonctions*. Actes de l'École d'été de didactique des mathématiques, 2019, Grenoble, France, (hal-02439949).

2.2. Évaluation quantitative et qualitative du dispositif « devoirs faits » dans l'académie de Lille

L'évaluation quantitative et qualitative du dispositif « devoirs faits » conduite dans le cadre d'un partenariat entre l'académie de Lille et le laboratoire CIREL⁵ de l'université de Lille est organisée en trois phases :

- une première phase exploratoire d'évaluation de juin à septembre 2019 à destination des 328 collèges publics de l'académie de Lille ;
- une deuxième phase quantitative qui vise à évaluer l'impact du dispositif sur la réussite scolaire des élèves, à compter du mois de janvier 2020 et avec l'appui des services statistiques de l'académie de Lille ;
- une troisième phase qui complète l'analyse quantitative par une étude sociale et cognitive réalisée en partenariat avec le laboratoire CIREL.

En raison de la situation sanitaire, seule la première phase a été conduite à son terme.

2.2.1. Première phase : recherche des organisations efficaces

• Présentation de la méthodologie suivie

328 collèges ont été sollicités et 97 réponses sont jugées exploitables. Pour chaque collège, une classe par niveau est choisie. Les moyennes en français et mathématiques aux trois trimestres de l'année scolaire 2018-2019 sont collectées ainsi que d'autres données relatives au dispositif « devoirs faits ».

L'indicateur utilisé est fondé sur l'évolution des écarts avec la moyenne de la classe en mathématiques et en français pour les élèves qui, au sein d'une même classe, sont inscrits au dispositif « devoirs faits » et ceux qui ne le sont pas. L'objectif est d'identifier des organisations qui seraient plus efficaces que d'autres à l'aune de ce critère.

• Quelques résultats qui confortent les observations de la mission

Il ressort de ces travaux de recherche, fondés sur des enquêtes rigoureuses, quelques premières analyses intéressantes, dont certaines confortent les observations de la mission. Elles dessinent les conditions de l'efficacité du dispositif « devoirs faits » :

- la concentration prioritaire du dispositif sur les élèves qui éprouvent le plus de difficultés⁶ en mathématiques et français ;
- une efficacité du dispositif sur les apprentissages des élèves directement liée à un seuil horaire minimal : ainsi pour observer des effets visibles sur la réduction des écarts en français et en mathématiques, les élèves doivent assister aux séances « devoirs faits » plusieurs heures par semaine ;
- pour les niveaux cinquième, quatrième et troisième, le nombre d'heures effectuées par semaine par les élèves semble avoir un effet plus important sur la réduction des écarts des moyennes que le taux d'encadrement des élèves à « devoirs faits ». Ce taux d'encadrement doit néanmoins rester relativement élevé : au moins un encadrant pour quinze élèves ;
- pour les niveaux sixième et cinquième, une plus grande participation des professeurs à l'encadrement des élèves semble nécessaire pour avoir des effets visibles sur la réduction des écarts. Cette participation est estimée à deux professeurs pour trois encadrants.

• Commentaires

Même si certains aspects méthodologiques de l'enquête semblent fragiles – indicateurs utilisés, absence de prise en compte du niveau scolaire initial, taux de réponses, écarts observés avec l'enquête Orchestra (par

⁵ CIREL : centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille : <https://cirel.univ-lille.fr/>

⁶ Attestées par les moyennes.

exemple 2,25 h et 1,57 h pour l'horaire hebdomadaire moyen par élève⁷ comme indiqué sur l'annexe 3), etc. – il est raisonnable de déduire les orientations suivantes en vue d'optimiser la plus-value apportée par le dispositif « devoirs faits » :

- inciter les enseignants à participer au dispositif « devoirs faits » et en cas de manque leur proposer d'intervenir de manière privilégiée sur les niveaux sixième et cinquième ;
- inciter les élèves à participer à plusieurs séances « devoirs faits » dans la semaine quitte à diminuer le taux d'encadrement – tout en restant au-dessus du seuil indicatif d'un encadrant pour quinze élèves – qui semble avoir peu d'influence sur la réduction des écarts. Ce dernier constat a l'avantage de permettre une meilleure efficacité du dispositif.

2.2.2. Deuxième et troisième phases : analyse quantitative et qualitative du dispositif « devoirs faits »

La deuxième phase concerne la réussite scolaire des élèves et propose une analyse quantitative du dispositif. Celle-ci concerne cinquante établissements avec un regard incluant d'autres indicateurs comme le sexe, le retard scolaire, la catégorie sociale, le lieu de scolarisation, etc. L'analyse est conduite par les services statistiques du rectorat de l'académie de Lille et sera réalisée durant quatre années consécutivement afin de suivre une cohorte complète d'élèves.

Lors de la troisième phase, Il est prévu que le CIREL intervienne sur dix établissements. Il s'agit d'une démarche qui articule des indicateurs qualitatifs à des indicateurs quantitatifs.

Les éléments constitutifs de l'analyse sont fondés sur des entretiens, sur l'analyse⁸ des discours, des documents utilisés, de la planification et sur des observations de séances.

Au travers de cette étude, le CIREL souhaite caractériser les « inventions ordinaires⁹ » que les acteurs de ce dispositif mettent en œuvre au quotidien pour aider les élèves ainsi que le dispositif « devoirs faits »¹⁰.

3. Recommandations pour la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits »

3.1. La réactivation de « devoirs faits » dans le cadre de la rentrée scolaire 2020-2021

• Mettre en place le dispositif dès la rentrée scolaire 2020-2021

Il est important que le dispositif « devoirs faits » soit **mis en place dès la rentrée de septembre** afin de répondre à la probable hétérogénéité des acquis des élèves suite à la crise sanitaire et de permettre aux professeurs de proposer du renforcement disciplinaire sur les notions indispensables à la poursuite sereine du parcours des élèves durant l'année scolaire 2020-2021. Durant quelques mois, une composante consolidation des acquis pourrait être ajoutée aux objectifs du dispositif « devoirs faits ».

• Optimiser les moyens existants

Comme indiqué précédemment, il convient, d'une part, **d'inciter les enseignants à participer au dispositif « devoirs faits » et en cas de manque de leur proposer d'intervenir de manière privilégiée sur les niveaux sixième et cinquième**, et d'autre part, **d'inciter les élèves à participer à plusieurs séances « devoirs faits » dans la semaine**. L'effet sur les apprentissages semble alors avéré et l'utilisation en complément d'un suivi à distance peut constituer une piste intéressante pour accentuer l'effet « devoirs faits » (cf. *infra*).

⁷ Les taux horaires ne prennent pas en compte les élèves participant à « devoirs faits » de façon occasionnelle ; cela peut expliquer en partie l'écart observé avec l'enquête Orchestra.

⁸ Recherche de régularité dans les discours, méthode lexicale, lien entre l'occurrence de certaines formes et le sens voulu/visé par les discours, etc.

⁹ Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, Gallimard, 1990. Elisabeth Nonnon, *L'écureuil en cage de l'innovation, entre changement prescrit et invention ordinaire*, Recherches n° 66, Bricoler, inventer, recycler, 2017.

¹⁰ Trois points sont étudiés : la construction du dispositif (variabilité des déclinaisons locales du dispositif, sens et fonctions que les acteurs reconnaissent aux devoirs, dynamique des apprentissages entre la classe et les autres « lieux » d'accompagnement, manière dont les fonctionnaires stagiaires à l'INSPÉ perçoivent le dispositif et plus généralement envisagent les devoirs dans leur futur métier), la transmission dans/avec le dispositif (caractériser le travail personnel demandé en français et en mathématiques, étudier le lien entre le dispositif et les familles, étudier les relations entre activités, apprentissages et milieux sociaux), le thème de l'inclusion (inclusion comme mode de fonctionnement de ce dispositif par exemple en lien avec les familles).

- **Recourir à des organisations « agiles »**

Des organisations flexibles peuvent être proposées **en complément d'une offre structurée** :

- un élève habitué qui en accompagne un autre (on mise alors sur un effet d'entraînement) ;
- une certaine liberté pour un élève d'assister à une séance « devoirs faits » sur des créneaux horaires le permettant.

Une telle souplesse permet d'optimiser les moyens et de favoriser la mixité des profils des élèves présents ; ce dernier élément est essentiel concernant le volet apprentissage par les pairs auquel les élèves auditionnés par la mission sont particulièrement attachés.

- **Cibler les élèves qui en ont le plus besoin**

Sans déroger au principe du volontariat, il est important d'utiliser les moyens mis à disposition pour permettre aux élèves qui ont connu les plus grandes difficultés durant cette période de confinement de pouvoir bénéficier de l'apport d'un enseignant ou d'un encadrant en petit groupe organisé, par exemple, par niveau de classe.

- **Utiliser les compétences numériques nouvelles acquises par les enseignants, les élèves et les familles pour proposer un dispositif hybride**

Il est noté que les professeurs ont, pour la plupart, acquis un savoir-faire en matière de suivi des élèves à distance. Il est souhaitable de le réinvestir dans le cadre du dispositif « devoirs faits » pour mieux assurer la liaison avec les élèves, les familles et l'équipe éducative. De plus, certains élèves ont montré une appétence particulière pour le travail à distance en faisant preuve d'une réelle autonomie.

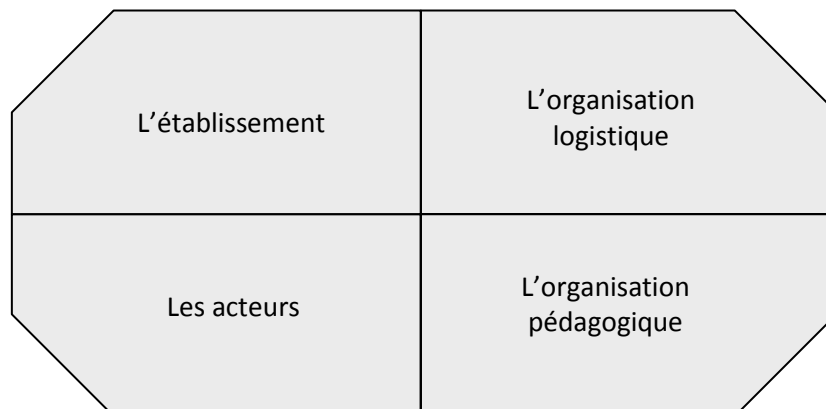
Une partie des moyens dévolus au dispositif « devoirs faits » pourrait être utilisée pour mettre en place des dispositifs hybrides ou totalement à distance avec des enseignants ou encadrants et élèves volontaires. Cela permettrait aux équipes de **prolonger les effets du travail à distance** qui a été mis en place pour certains élèves, d'en profiter pour consolider le lien avec les familles, et de libérer également les établissements de certaines contraintes matérielles et organisationnelles liées à la mise en place du dispositif. Cela permettrait également de créer des groupes d'élèves affectés à un enseignant et de créer ainsi des conditions de suivi plus personnalisé qui apparaît comme un élément déterminant dans la plus-value du dispositif « devoirs faits » sur les apprentissages. **Enfin, il conviendrait d'amplifier l'utilisation de l'offre gratuite du CNED en appui du dispositif « devoirs faits ».**

3.2. Autoévaluer le dispositif pour l'amélioration du service rendu

Les réflexions qui suivent sont le fruit d'échanges avec les acteurs de terrain et les correspondants « devoirs faits » des académies visitées. La mission n'a pas observé, lors de ses visites en académie, d'établissement mettant en œuvre une démarche d'autoévaluation du dispositif « devoirs faits ». Les réflexions suivantes revêtent donc une dimension exploratoire et s'inscrivent dans la recherche d'une démarche d'amélioration du service rendu dans le cadre du dispositif.

- **Les observables possibles**

Les échanges avec les acteurs rencontrés permettent d'identifier quatre familles d'observables de suivi de la mise en place du dispositif « devoirs faits » dans un établissement scolaire.



L'établissement. La connaissance du contexte dans lequel est situé l'établissement est indispensable ; il s'agit là de s'intéresser au climat scolaire, à l'image de l'établissement, aux résultats scolaires et aux examens, à l'orientation, à l'articulation « devoirs faits » avec d'autres dispositifs internes ou externes.

L'organisation logistique. Il s'agit d'observer la manière dont les aspects pratiques liés au déploiement du dispositif « devoirs faits » sont mis en place : la coordination générale sur les plans logistique et pédagogique, l'organisation des séances – place dans l'emploi du temps, accessibilité aux élèves et aux intervenants, mode d'inscription –, l'organisation des espaces, la lisibilité du dispositif – ligne « devoirs faits » sur les bulletins, liaison avec les familles, intégration dans les emplois du temps, plages en libre accès –, la communication entre les différents acteurs, le nombre et le profil des élèves et encadrants, la durée et la nature de la fréquentation. Des repères quantitatifs issus de l'enquête Orchestra peuvent être utilisés.

L'organisation pédagogique. On s'intéresse à la dimension pédagogique du dispositif donc à l'existence d'une coordination pédagogique, d'une réflexion – notamment sur le contenu des séances – conduite en conseil pédagogique ou par les équipes disciplinaires sur le thème des devoirs, de formations collectives sur ce thème, d'une articulation avec les équipes enseignantes et les familles, d'une forme de feedback fait aux différents acteurs.

Les acteurs. Les acteurs incluent élèves, intervenants – enseignants, assistants d'éducation, volontaires du service civique, membres d'association –, équipe pédagogique, direction et familles. Concernant les élèves, le profil scolaire et social, le volontariat, l'assiduité, la motivation à faire les devoirs, l'autonomie, l'évolution des résultats scolaires constituent des exemples d'observables à prendre en considération. Pour les encadrant « devoirs faits », la stabilité des équipes, l'anticipation des séances, le suivi personnalisé, le relais entre encadrants, le retour aux prescripteurs et aux familles, la présence d'« inventions quotidiennes » constituent des éléments pertinents. Concernant les équipes pédagogiques, l'existence d'une réflexion sur les devoirs, sur l'articulation entre « devoirs faits » et le travail en classe, sur la clarification des consignes, sur la construction de plans de travail incluant « devoirs faits » sont à prendre en considération. L'existence d'un dialogue formalisé avec les familles, acteurs essentiels du dispositif et principaux bénéficiaires de la mesure, participe de l'efficacité et de la lisibilité de la mesure.

Notons enfin qu'il ne convient pas de se limiter à des constats à court terme, il faut les articuler à des éléments liés à l'apparition de nouvelles « professionnalités » chez les différents acteurs.

- **Éléments constitutifs possibles d'une démarche d'autoévaluation¹¹**

L'identification d'observables liées à la mise en œuvre de la mesure « devoirs faits » permet d'envisager une démarche participative du type « Qualéduc ». Une telle démarche est décrite de manière précise sur le site « Eduscol » et un exemple de fiche vierge est rappelé en annexe 4.

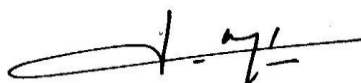
La mission souhaite reprendre sur ce point un constat formulé dans la note intermédiaire de février 2020 : « **il est indispensable d'ajouter à la dimension organisationnelle de la mesure au niveau académique, par ailleurs souvent déjà bien en place, un volet pédagogique qui interpelle la réalité du**

¹¹ <https://eduscol.education.fr/cid59929/qualifieduc.html>

contenu des séances « devoirs faits » et plus généralement la place des devoirs au collège ». Une fois les problèmes organisationnels réglés, c'est bien sur le contenu même des séances et l'optimisation des moyens qu'il convient de porter toute son attention dans une approche collective. La mission considère que des observables associées à l'organisation pédagogique sont incontournables et doivent être systématiquement présentes dans toute démarche visant l'amélioration du service rendu dans le cadre du dispositif « devoirs faits ». Enfin, la mission souligne tout le bénéfice qu'il est possible de tirer d'actions couplant des équipes de recherche avec les acteurs de terrain dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « devoirs faits ».



Dominique OBERT



Jean-François RAYNAL

Annexes

- Annexe 1 : Liste des personnes auditionnées
- Annexe 2 : Données quantitatives relatives à l'offre « devoirs faits » du CNED.....
- Annexe 3 : Données relatives à l'académie de Lille (année 2018-2019).....
- Annexe 4 : Exemple d'une fiche vierge « Qualéduc »¹³

¹³ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Form_prof_initiale_insertion/11/3/Guide_Qualeduc_799113.pdf

Liste des personnes auditionnées

Centre national d'enseignement à distance (CNED)

- Jean-Michel Leclercq, directeur de cabinet de Michel REVERCHON-BILLOT, directeur général

Académie d'Aix-Marseille

- Isabelle Taride, IA-IPR de physique-chimie, correspondante « devoirs faits » de l'académie d'Aix-Marseille

Académie de Lille

- Philippe Lelièvre, IA-IPR de physique-chimie et correspondant « devoirs faits » de l'académie de Lille
- Abdelkarim Zaid, professeur d'université et directeur d'équipe au Centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille CIREL¹²

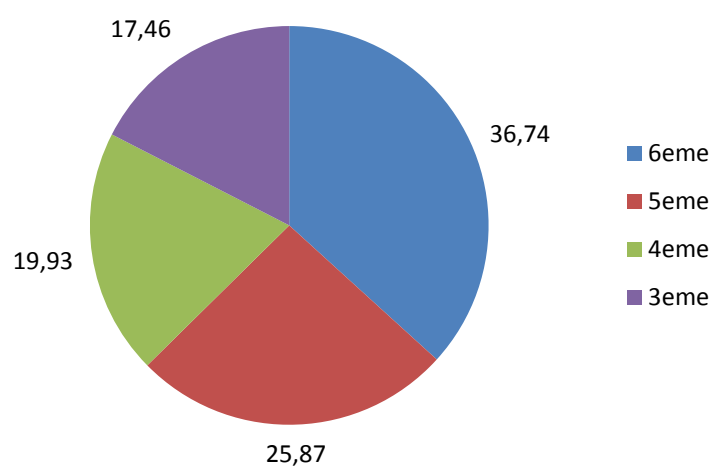
¹² <https://cirel.univ-lille.fr/>

Données quantitatives relatives à l'offre « devoirs faits » du CNED

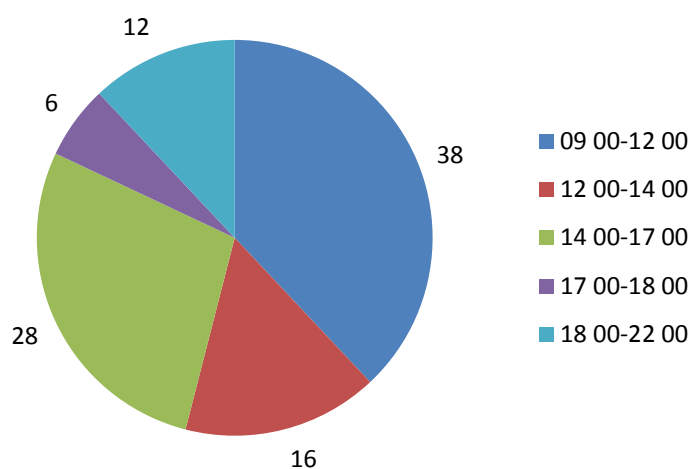
Les inscriptions depuis septembre 2019

	ÉLÈVES	ENSEIGNANTS	Total général
Septembre 2019	5124	1563	6687
Octobre 2019	4022	1109	5131
Novembre 2019	5343	1328	6671
Décembre 2019	4162	1046	5208
Janvier 2020	5429	1021	6450
Février 2020	2235	373	2608
Mars 2020	37161	3289	40450
Avril 2020	1366	172	1538
Total général	64842	9901	74743

Les inscriptions des élèves en avril 2020 par niveau de scolarité

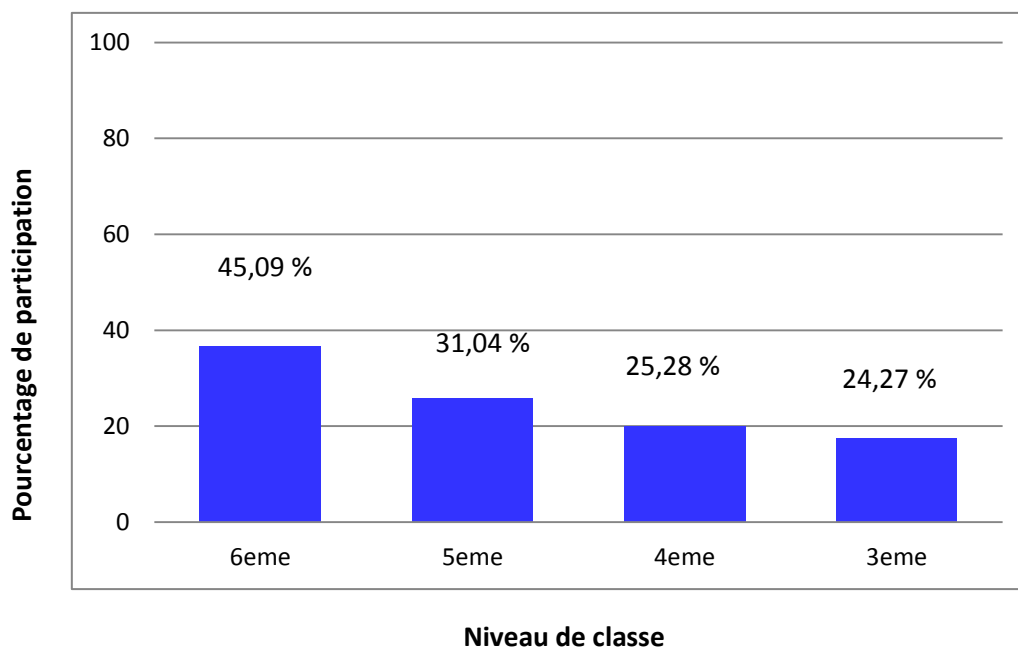


Répartition par tranches horaires des connexions élèves - France métropolitaine - Avril 2020



Données relatives à l'académie de Lille (année 2018-2019)

Pourcentage de participation à « devoirs faits » par niveau



Participation des élèves allant régulièrement au dispositif « devoirs faits »

	6eme	5eme	4eme	3eme	Ensemble
Nombre d'heures moyen par semaine des élèves présents à DF	1,62	1,54	1,53	1,45	1,57

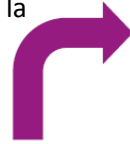
Pourcentage d'élèves – Départements

	DF 1 h	DF 2 h	DF 3 h	DF 4 h+
059	54,80	36,10	7,06	2,04
062	64,85	27,39	6,31	1,45
Académie	59,44	32,08	6,71	1,77

Exemple d'une fiche vierge « Qualéduc »¹³**Plan**

contexte, stratégie, sens, objectifs

- Identifier le sujet : processus, thème, dispositif à développer ou à améliorer
- Replacer le sujet dans son contexte (projet d'établissement, contrat d'objectifs)
- Préciser : buts, objectifs, sens (dans la démarche d'amélioration)

**Do**

actions – acteurs – moyens – temps

- Décrire ce qui est fait ou ce que l'on décide faire
- Acteurs - Actions - Moyens disponibles
- Qui fait quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ?



- Réaliser un diagnostic partagé : dresser un bilan avec ses points forts, ses points faibles
- Identifier les axes d'amélioration
 - Définir des actions (et faire tourner la roue)



Trouver des indicateurs simples ou des observations permettant de suivre la faisabilité et l'efficacité des actions dans le temps



points forts – points faibles - axes de progrès identifiés

Act

choix d'indicateurs simples liés à la mise en œuvre

Check

¹³ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Form_prof_initiale_insertion/11/3/Guide_Qualeduc_799113.pdf